

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 92-0643/PR instituant une règle d'avance auprès de la cellule d'exécution au projet appui institutionnel à la Direction de la Planification et à la D.I.N.A.S. et l'étude régionale de la B.A.D. au sein de la Direction de la Planification.

n° 92-0643/PR

Ministère  
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication  
29 juin 1992

Numéro JO  
n° 12 du 30/06/1992

Date du numéro  
30 juin 1992

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

il est institué une régie d'avances auprès de la cellule d'exécution du Projet d'Appui institutionnel à la Direction de la Planification et à la DINAS, au sein de la Direction de la Planification. Le montant de cette avance est fixé à 3.000.000 FD. Elle sera renouvelable dans la limite budgétaire. compte hors budget : 907-47 du Projet d'Appui institutionnel à la Direction de la Planification et à la Direction nationale de Statistique. Les dépenses seront payées en numéraire ou par chèque sur le Trésor public. Monsieur Ali Soubaneh Farah, directeur de la Planification, est nommé régisseur d'Avances.